

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 31 mai 2024, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 24 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Jean DELAUGERRE, Maire**.

Etaient présents : Mme Sandra AUJOL, Mme Laëtitia BOBEL, M. Pascal BOITEL, MM. Jean DELAUGERRE, Sylvain DELEVILLE, Yves FERRIER, Bernard GIRAUD, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Xavier MAUME, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Julien MONTAGNE, Louis PEREIRA, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mme Danielle RANCY, M. Jean-Pierre RODIER, M. François RUDEL, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : Mme Leslie ROMEO a donné pouvoir à M. Xavier MAUME, M. René LEMERLE a donné pouvoir à M. Bernard GIRAUD, Mme Jacinthe GUILLOT a donné pouvoir à M. Sylvain DELEVILLE, M. Vincent MAZIN a donné pouvoir à Mme Danielle RANCY, Mme Lydie ROBERT a donné pouvoir à M. François PIGNOL, Mme Florence JOUVE a donné pouvoir à M. Jean-Marc LAVIGNE

Absents : MM. Marien DUFOURD, Matthieu GAVAIX, Mme Adeline ROUX.

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2024-23 : TARIFS DES CIMETIERES COMMUNAUX – COMPLEMENT – VENTE DE CAVURNES

Vu la délibération n° 2022-35 du 1^{er} juillet 2022 approuvant les tarifs municipaux des cimetières et colombariums de Dallet et Mezel,

Suite à la demande d'une famille, M. le Maire propose au conseil municipal d'adopter un tarif pour la vente de cavurnes, à savoir :

Cavurnes	Mur sur Allier	Extérieur
50 ans	300,00 €	450,00 €
30 ans	190,00 €	280,00 €

Une cavurne est une sépulture matérialisée par un petit caveau creusé en profondeur et destinée à accueillir une ou plusieurs urnes funéraires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les tarifs municipaux de vente de cavurnes pour les cimetières de Dallet et Mezel à compter du 31 mai 2024.

Fait à Mur sur Allier le 3 juin 2024,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean DELAUGERRE